

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées Direction Départementale Des Territoires

**Haute Garonne** 

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

# SITE GACHES CHIMIE COMMUNE D'ESCALQUENS

- Note de présentation
- Document graphique
- Règlement
- RECOMMANDATIONS

Approuvé par arrêté préfectoral du :

Octobre 2010

## **MESURES POUR L'EXISTANT : RECOMMANDATIONS**

Les mesures recommandées visent à renforcer la protection des populations face aux risques encourus. Elles n'ont pas de caractère obligatoire en application du PPRT.

## 1. Pour le Laboratoire d'analyse en environnement (LAE)

Le PPRT ne prévoit pas de recommandations pour l'existant sauf pour le laboratoire d'analyse présent dans les emprises foncières du site SEVESO à la date d'approbation du PPRT pour lequel il est recommandé de compléter les travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits et mis en œuvre à hauteur de 10% de la valeur vénale du bien, dans le cas où ces derniers ne permettent pas d'atteindre l'objectif de performance fixé tels que définis au point 2 du chapitre 6 « MESURES POUR L'EXISTANT : PRESCRIPTIONS» du règlement du PPRT Gaches chimie.

### 2. Utilisation ou exploitation des lieux

Il est recommandé sur les terrains nus, à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, de ne pas permettre à des fins de protection des personnes :

- tout usage des terrains susceptible d'aggraver l'exposition des personnes aux risques,
- tout rassemblement ou manifestation de nature à exposer le public,
- la circulation organisée des piétons ou cyclistes (par des pistes cyclables, des chemins de randonnées, des parcours sportifs, etc.).